

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 25 avril 2022

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce vingt-cinquième jour du mois d'avril deux mille vingt-deux à dix-sept heures trente et un, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Bonin, Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Ann Jeffrey, Andrée Kronström, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2022-02-87

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 25 avril 2022, tel qu'il est modifié par l'ajout des affaires suivantes :

« Urbanisme

Appui au dépôt de deux projets au *Programme d'habitation abordable Québec*

Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2022-018 »

« Vie communautaire

Affectation de la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation du Plan d'action de la *Politique de développement social et communautaire de la Ville* pour l'année 2022 et aide financière à des organismes de la communauté

Document d'aide à la décision DVC-DSC-2022-007 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-88

Hommage aux bénévoles de Lévis

ATTENDU QUE la Ville souhaite souligner la *Semaine de l'action des bénévoles* qui se tient du 24 au 30 avril 2022 ;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît l'engagement, la générosité de leur temps et la contribution exceptionnelle des bénévoles lévisiens à faire de notre communauté un milieu de vie habité par des valeurs d'entraide et de coopération ;

ATTENDU QUE la Ville tient à souligner l'apport inestimable des quelques 12 000 bénévoles sur notre territoire, qui appuient jour après jour les 300

organismes de Lévis, afin qu'ils puissent continuer leur mission à aider les personnes dans le besoin ;

ATTENDU QUE par leur dévouement et leur dynamisme, les bénévoles animent la vie communautaire, sportive, culturelle et sociale de notre ville et qu'ils contribuent à améliorer la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens ;

En conséquence,

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De reconnaître l'apport inestimable des bénévoles de Lévis à notre communauté, afin d'en faire une collectivité inclusive et respectueuse des différences.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-89

Remerciements à monsieur Gilles Guay, Taxi Turlou

ATTENDU QUE la Ville souhaite souligner que monsieur Gilles Guay, Taxi Turlou, retire son taxi, son micro et ses haut-parleurs après 20 ans de bons et loyaux services ;

ATTENDU QUE la Ville souhaite reconnaître la méthodologie pédagogique de Taxi Turlou face à la prévention de l'alcool au volant chez les jeunes de Lévis ;

ATTENDU QUE monsieur Guay a toujours fait preuve de générosité en acceptant de raccompagner souvent gratuitement des gens afin d'assurer leur sécurité ;

ATTENDU QUE tout au long de sa carrière monsieur Guay a offert à sa clientèle des activités de karaoké à l'intérieur même de son taxi tout en animant le milieu lévisien à titre de membre d'un groupe de musique ;

En conséquence,

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De reconnaître l'impact positif de la carrière du Taxi Turlou dans notre communauté, afin d'en faire une collectivité plus sécuritaire, responsable et positive.

D'offrir nos meilleurs souhaits à monsieur Gilles Guay pour sa retraite pleinement méritée.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-90

Période de questions

Environ 20 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires en personne et à distance avec le formulaire disponible en ligne sur le site Internet de la Ville. Une personne dépose une pétition relative à l'emplacement d'un lien mécanique dans le secteur de la Traverse.

CV-2022-02-91

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2022

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 11 avril 2022.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-92

Dépôt d'un avis de changement à la déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil de la Ville

L'avis de changement à la déclaration des intérêts pécuniaires du membre du conseil de la Ville Amélie Landry est déposé.

CV-2022-02-93

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 5, 11 et 12 avril 2022

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 5, 11 et 12 avril 2022 est déposé.

CV-2022-02-94

Rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du 1^{er} au 31 mars 2022

[Document d'aide à la décision GRE-2022-026](#)

Le rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du

1^{er} au 31 mars 2022, est déposé, à titre d'information.

CV-2022-02-95

Affectation de la réserve financière pour les dépenses de consommation d'énergie

[Document d'aide à la décision DEI-EM-2022-009](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-03-66;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'affecter un montant de 350 000 \$ provenant de la réserve financière pour les dépenses de consommation d'énergie au poste de dépense indiqué à la fiche de prise de décision DEI-EM-2022-009.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-96

Protocole d'entente en lien avec le programme d'aide financière *Programme d'infrastructures municipales d'eau pour le volet 1.1-Études préliminaires et plans et devis* dans le cadre du projet de réfection du poste de pompage du Moulin à intervenir avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

[Document d'aide à la décision GEN-GAPP-2022-007](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-03-88;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

De conclure le protocole d'entente en lien avec le programme d'aide financière *Programme d'infrastructures municipales d'eau pour le volet 1.1-Études préliminaires et plans et devis* dans le cadre du projet de réfection du poste de pompage du Moulin à intervenir avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GEN-GAPP-2022-007, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-97

Création d'un guichet unique regroupant l'offre de logements subventionnés conformément à la *Stratégie de développement sur le logement social*

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2022-014](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-03-67;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

De décréter que toutes les détentrices et tous les détenteurs d'unités du programme de supplément au loyer situées sur le territoire de la ville ont l'obligation de puiser les candidatures dans la liste d'attente de l'Office municipal d'habitation de Lévis, lorsque de nouvelles unités leur sont offertes par la Société d'habitation du Québec ou lorsqu'un logement bénéficiant déjà du programme de supplément au loyer se libère.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-98

Dépôt du Bilan du *Plan de développement de la zone agricole de la Ville 2016-2021*

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-057](#)

Le *Bilan du Plan de développement de la zone agricole de la Ville 2016-2021*, est déposé, à titre d'information.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-99

Avis à la commission de protection du territoire agricole du Québec concernant le projet écotouristique Beau-Rivage (chemin Sainte-Anne, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Documents d'aide à la décision DEV-2022-032](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-03-68;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant le projet écotouristique Beau-Rivage sur la propriété située au 1401, chemin Sainte-Anne (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon, lots 5 959 287, 2 848 865 et 5 279 177 du cadastre du Québec), et de confirmer qu'à la suite d'une décision favorable de la commission, la Ville s'engage à entamer les processus de modifications règlementaires visant à rendre le projet écotouristique conforme à la réglementation d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-03-00

Vente du lot 5 098 036 du cadastre du Québec à Paradis portes d'acier inc. (terrain situé sur la rue du Ferblantier, secteur Pintendre), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de ce lot

[Document d'aide à la décision DEV-2022-035-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-04-06;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'accepter l'offre d'achat de Paradis portes d'acier inc. du lot 5 098 036 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2022-035-R-1, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Paradis portes d'acier inc., d'affecter un montant de 189 413,61 \$ à la réserve financière pour la réalisation des travaux municipaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des infrastructures municipales et des terrains industriels situés dans les zones et parcs industriels, et le solde du produit net de la vente de ce terrain, à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique, et de confirmer que ce lot n'est plus affecté à l'utilité publique conditionnellement à sa vente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-03-01

Vente d'une partie du lot 6 420 173 du cadastre du Québec à Gestion Lami inc. (terrain situé sur la rue du Ferblantier, secteur Pintendre), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de cette partie de lot

[Document d'aide à la décision DEV-2022-040-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-04-07;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'accepter l'offre d'achat de Gestion Lami inc. d'une partie du lot 6 420 173 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2022-040-R-1, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Gestion Lami inc., d'affecter un montant de 308 899,80 \$ à la réserve financière pour la réalisation des travaux municipaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des infrastructures

municipales et des terrains industriels situés dans les zones et parcs industriels, et le solde du produit net de la vente à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique, et de confirmer que cette partie de lot n'est plus affectée à l'utilité publique conditionnellement à sa vente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-03-02

Aide financière à AG-Bio Centre

[Document d'aide à la décision DEV-2022-046](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-03-93;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'accorder une aide financière d'un montant maximum de 40 000 \$ à AG-Bio centre pour son projet de *Banc d'essai, acquisition et structure d'accompagnement appuyé par un outil intelligent basé sur les compétences entrepreneuriales*, conformément à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-03-03

Aide financière au Service d'entraide de Breakeyville

[Document d'aide à la décision DEV-2022-048](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-03-94;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'accorder une aide financière d'un montant maximum de 50 000 \$ au Service d'entraide de Breakeyville pour son projet de mise à niveau du bâtiment abritant ses installations et l'ajout d'un ascenseur, conformément à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-03-04

Rejet des soumissions pour la location de camions avec opératrices et opérateurs pour la collecte et le transport des déchets en bacs roulants

[Document d'aide à la décision APP-2022-074](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-03-76;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De rejeter, à toutes fins que de droits, les soumissions reçues pour la location de camions avec opératrices et opérateurs pour la collecte et le transport des déchets en bacs roulants (appel d'offres 2022-50-39).

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-03-05

Attribution de contrats issus du regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales pour l'acquisition de matériel informatique (micro-ordinateurs de table, portables, serveurs et tablettes électroniques)

[Document d'aide à la décision APP-2022-076](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-03-77;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'attribuer deux contrats distincts dans le cadre du regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales (appel d'offres de ce centre 2022-0588-01) pour l'acquisition de matériel informatique (micro-ordinateurs de table, portables, serveurs et tablettes électroniques), à Micro logic Sainte-Foy ltée, aux montants estimés respectifs de 704 119 \$ et 280 000 \$, avant TPS et TVQ, pour une dépense globale estimée à 984 119 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée initiale de 18 mois débutant le 17 février 2022 et assortis d'une option de renouvellement de six mois à la discrétion de ce centre, conformément aux conditions du regroupement d'achats et des documents d'appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-03-06

Refus de dépôt d'une soumission et attribution du contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles contenues dans les contenants semi-enfouis à chargement par grue

[Document d'aide à la décision APP-2022-069](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-03-98;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De refuser le dépôt de la soumission de Sani-terre environnement inc.
considérant son inscription au Registre des entreprises ayant fait l'objet d'une
évaluation de rendement insatisfaisant.

D'attribuer le contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles
contenues dans les contenants semi-enfouis à chargement par grue (appel
d'offres 2022-50-16), à Centre mécanique AGH inc., pour une dépense
estimée à 2 693 866,23 \$, pour une durée de six ans, soit du 1^{er} juin 2023 au
31 mai 2029 pour le projet 1 et d'une durée de 19 mois, soit du 1^{er} juin 2023
au 31 décembre 2024 pour le projet 2, conformément au devis et à sa
soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-03-07

Attribution du contrat pour la fourniture et la livraison de produits de béton préfabriqués

[Document d'aide à la décision APP-2022-082](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution
CE-2022-04-00;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'attribuer le contrat pour la fourniture et la livraison de produits de béton
préfabriqués (appel d'offres 2022-50-22), à Fortier 2000 ltée, pour une
dépense estimée à 388 919,66 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois
ans, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-03-08

Attribution de contrat pour les services de disposition de sols contaminés pour divers projets municipaux 2022-2025

[Document d'aide à la décision APP-2022-083](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution
CE-2022-04-01;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'attribuer le contrat pour les services de disposition de sols contaminés pour divers projets municipaux 2022-2025 (appel d'offres 2022-55-04), pour les lots 1, 2, 3, 5, 6, 8 et 9, à Englobe corp, pour une dépense estimée à 633 834 \$, avant TPS et TVQ, d'une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-03-09

Attribution de contrats pour la location de divers véhicules à la Ville pour les années 2022 à 2025

[Document d'aide à la décision APP-2022-071-R-1](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution
CE-2022-04-10;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'attribuer les contrats pour la location de divers véhicules pour les années 2022 à 2025 (appel d'offres 2022 50 29), de la façon suivante :

- lot 2, camionnettes, camions, fourgons, véhicules utilitaires et accessoires :
 - ✓ à La compagnie de location d'autos entreprise Canada, pour une dépense estimée à 783 417 \$, avant TPS et TVQ, pour le premier rang du répertoire du lot 2, pour une durée de trois ans;
 - ✓ à Location sauvageau, pour une dépense totale estimée à 890 696 \$, avant TPS et TVQ, comprenant un montant de 835 230 \$ pour le deuxième rang du répertoire du lot 2, en supplément d'un montant de 55 466 \$ représentant les options prévues au bordereau de prix ventilé, pour une durée de trois ans;

conformément au devis et à leurs soumissions.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-03-10

Financement de la dépense relative aux honoraires professionnels, aux salaires et à la gestion documentaire du projet de transformation de l'organisation du travail et d'espaces (projet Lévis 2.0)

[Document d'aide à la décision APP-2022-037-R-2](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution

CE-2022-04-08;

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

En conséquence,

De financer les dépenses relatives aux honoraires professionnels, aux salaires et à la gestion documentaire du projet de transformation de l'organisation du travail et des espaces (projet *Lévis 2.0*) au montant maximal de 3 000 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-03-11

Dépôt des amendements budgétaires et virements de fonds de la Société de transport de Lévis du 1^{er} octobre au 31 décembre 2021

[Document d'aide à la décision TMD-2022-007](#)

Le rapport des amendements budgétaires et virements de fonds pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2021 de la Société de transport de Lévis, est déposé, à titre d'information.

CV-2022-03-12

Avis de motion du Règlement RV-2022-22-11 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement (seconde partie de la conformité au plan métropolitain de développement et d'aménagement) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-029-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-22-11 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-029-R-1.

Ce règlement vise à compléter l'exercice de conformité du schéma d'aménagement au plan métropolitain d'aménagement et de développement et plus spécifiquement, il a notamment pour objet d'intégrer les objectifs, prescriptions et cibles du plan métropolitain de développement et d'aménagement en matière :

- ✓ de milieux de vie de grande qualité;
- ✓ d'agriculture urbaine;
- ✓ de conservation des milieux naturels;
- ✓ de mobilité durable (transport collectif et actif)
- ✓ de mise en valeur du patrimoine, des paysages et des espaces naturels et récréotouristiques;
- ✓ d'éléments associés aux mines et aux glissements de terrain;

de même que ce règlement comprend un ajustement des secteurs agricoles, afin d'être concordant aux cartes jointes à la décision de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec, dans le cadre de la

demande à portée collective en vertu du volet 2 de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* sur les cartes 7.1 Types des secteurs agricoles et 22 Grandes affectations du territoire.

CV-2022-03-13

Adoption du Projet de règlement RV-2022-22-11 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement (seconde partie de la conformité au plan métropolitain de développement et d'aménagement), assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite, adoption du document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-029-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-03-79;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'adopter le Projet de règlement RV-2022-22-11 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-029-R-1.

De décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'aménagement et d'urbanisme, annoncée au préalable par un avis public donné par la greffière, devant s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

D'adopter le document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant les modifications à apporter au plan d'urbanisme et aux règlements d'urbanisme de la Ville, tel qu'il est annexé à cette présente fiche de prise de décision.

De demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation son avis sur le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-03-14

Adoption du Règlement RV-2022-22-07 sur la lutte à la propagation de la maladie hollandaise de l'orme (création d'un nouveau cadre réglementaire afin de lutter contre la maladie hollandaise de l'orme dans le périmètre d'urbanisation)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-036](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-22-07 sur

la lutte à la propagation de la maladie hollandaise de l'orme a pour objet de créer un cadre réglementaire favorable afin de lutter contre la maladie hollandaise de l'orme à l'intérieur du périmètre d'urbanisation ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-03-38;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'adopter le Règlement RV-2022-22-07 sur la lutte à la propagation de la maladie hollandaise de l'orme.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-03-15

Adoption du Règlement RV-2022-22-08 établissant un programme de soutien pour l'abattage des ormes atteints de la maladie hollandaise de l'orme

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-036](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-22-08 établissant un programme de soutien pour l'abattage des ormes atteints de la maladie hollandaise de l'orme a pour objet d'abroger l'article 13 et de modifier l'article 14 afin de retirer les dispositions encadrant la maladie hollandaise de l'orme, ceux-ci étant modernisés par le Règlement sur la lutte à la propagation de la maladie hollandaise de l'orme ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-03-38;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

D'adopter le Règlement RV-2022-22-08 établissant un programme de soutien pour l'abattage des ormes atteints de la maladie hollandaise de l'orme.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-03-16

Adoption du Règlement RV-2022-22-09 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général et la sécurité (création d'un nouveau cadre réglementaire afin de lutter contre la maladie hollandaise de l'orme dans le périmètre d'urbanisation)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-036](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-22-09 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le

bon gouvernement, le bien-être général et la sécurité a pour objet d'encourager, par plusieurs méthodes de soutien, certains propriétaires voulant contribuer à faire face à cette maladie à l'intérieur du périmètre d'urbanisation ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-03-38;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adopter le Règlement RV-2022-22-09 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général et la sécurité.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-03-17

Adoption du Règlement RV-2022-22-10 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

[Document d'aide à la décision TMD-2022-004](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-22-10 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a pour objet de régir le stationnement sur une partie de la rue Saint-Laurent (secteur Lévis) ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-03-48 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Andrée Kronström

D'adopter le Règlement RV-2022-22-10 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-03-18

Adoption du Règlement RV-2022-21-78 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone I0442, rue Albert-Dion, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-059](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-21-78 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet d'agrandir la zone I0442 à même une partie des zones industrielles I0438, I0439 et I0441 ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution

CE-2022-03-91;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

D'adopter le Règlement RV-2022-21-78 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-01-95.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-03-19

Adoption du Règlement RV-2022-21-79 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (retrait de la superficie maximale de plancher pour les usages des groupes C3 et C8 dans la zone I2694, rue des Cordiers, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-060](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-21-79 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet de supprimer la superficie maximale de plancher pour les groupes d'usages C3 commerce au détail et de gros et service para-industriel et C8 service d'entreposage intérieur dans la zone I2694 ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-03-92;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'adopter le Règlement RV-2022-21-79 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-01-96.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-03-20

Appui au dépôt de deux projets au *Programme d'habitation abordable Québec*

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2022-018](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-04-12;

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

En conséquence,

D'appuyer le dépôt par l'organisme du projet *OMH Umamo* pour 111 logements sociaux et abordables dans l'arrondissement de Desjardins, en vertu du *Programme d'habitation abordable Québec*.

D'appuyer le dépôt par l'organisme du projet *Sila* pour 120 logements sociaux et abordables dans l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est, en vertu du *Programme d'habitation abordable Québec*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-03-21

Affectation de la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation du Plan d'action de la *Politique de développement social et communautaire de la Ville* pour l'année 2022 et aide financière à des organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2022-007](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-04-13;

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Andrée Kronström

En conséquence,

D'affecter un montant de 62 000 \$ provenant de la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation du *Plan d'action de la Politique de développement social et communautaire*, tel qu'il est mentionné à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2022-007.

D'accorder une aide financière de :

- 20 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Lévis, pour soutenir l'implantation d'un bureau de placement en colocation et en cohabitation.

D'affecter un montant de 50 000 \$, provenant de la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation du plan d'action de la *Politique de développement social et communautaire*, pour soutenir la mise en place d'un programme d'adaptation de la cour municipale de Lévis pour les clientèles ayant des particularités, et ce, en vue de la conclusion éventuelle d'un contrat de service à intervenir à cet effet.

D'affecter un montant de 142 500 \$ provenant de la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation du plan d'action de la *Politique de développement social et communautaire*, et à même ce montant, procéder à des appels d'intérêt auprès des organismes reconnus par la Ville pour :

- le développement de mesures visant à faciliter l'utilisation du transport collectif par les personnes âgées et les personnes handicapées (5 000 \$);
- la réalisation de nouvelles activités de sensibilisation et de

- rapprochement interculturel (14 500 \$) ;
- la réalisation d'initiatives cadrant dans l'approche *Voisins solidaires* (18 000 \$) ;
 - la mise en œuvre d'initiatives structurantes et d'intérêt collectif visant à briser l'isolement et à développer un réseau de soutien (20 000 \$) ;
 - la mise en œuvre d'initiatives structurantes qui amènent des individus appartenant à différentes générations à collaborer, et ce, dans le cadre de l'entente culturelle (5 000 \$) ;
 - la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation, d'ateliers et de formations interculturelles, ayant pour but de soutenir l'installation et l'intégration des nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants (25 000 \$) ;
 - la mise en place d'un réseau de banques d'équipements sportifs et de matériel artistique, culturel et de loisir, offrant un service de prêts à faible coût, de dons ou la mise à disposition de matériel en libre-service dans les milieux ciblés (20 000 \$) ;
 - l'accompagnement de groupes de jeunes qui s'impliquent socialement dans leur communauté (15 000 \$) ;
 - la mise en œuvre d'initiatives inscrites au *Plan d'action de la Ville de Lévis à l'égard des personnes handicapées* (20 000 \$).

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-03-22

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2022-03-23

Félicitations à Les Husky M18 AA féminin

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé à l'unanimité

De féliciter Les Husky M18 AA féminin pour avoir remporté la *Coupe Dodge* lors du tournoi de la *Coupe Dodge féminine* qui se déroulait du 7 et 10 avril 2022, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-03-24

Félicitations aux lauréates et lauréats et les participantes et participants des Prix du patrimoine

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Andrée Kronström
Appuyé à l'unanimité

De féliciter les lauréates et lauréats des *Prix du patrimoine*, madame Vanessa Couturier et monsieur Denis Carrier de la Société d'histoire de Sainte-Hélène-de-Breakeyville, prix *Interprétation et diffusion*, madame Andréanne Béland prix *Coup de cœur*, monsieur Jean-Jacques McIsaac de la Maison natale de Louis-Fréchette, prix *Préservation et mise en valeur du paysage*, madame

Valérie Bilodeau de La Culottée, conteuse et musicienne, prix de la catégorie *Porteurs de traditions*, et monsieur Sean Otto et monsieur Pier-Nadège Jutras, prix *Conservation et préservation*, ainsi que les participantes et les participants, qui a eu lieu le 14 avril 2022, source de fierté et d’inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l’unanimité

CV-2022-03-25

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers

À 18 heures 56, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
